

# Déclaration de reproduction dans l'outil Savia de Copibec

## 1. Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?

Service de soutien au droit d'auteur

Bibliothèques de l'Université de Montréal

Direction du soutien à la réussite, à la recherche et à l'enseignement

*les bibliothèques*

Université   
de Montréal

# Présentation de Copibec et l'outil Savia

Copibec est une société de gestion collective des droits d'auteur.

Grâce à la [licence universitaire](#) signée entre l'UdeM et Copibec :

- les enseignants peuvent utiliser du matériel d'enseignement protégé par le droit d'auteur
- dans leurs cours en présentiel et en ligne
- sans avoir à demander d'autorisation
- en respectant les limites de la licence (notamment le maximum de 20% d'un livre)
- et Copibec redistribue les redevances de cette utilisation aux auteurs

**Seule obligation** : les enseignants doivent faire des déclarations de reproduction à Copibec sur le matériel protégé utilisé.

**Jusqu'à présent**, c'était la Librairie de l'UdeM qui gérait ce service, grâce à un logiciel maison.

## Aujourd'hui :

- les Bibliothèques de l'UdeM reprennent cette gestion, dans le cadre de leur service de soutien au droit d'auteur.
- Cette gestion sera faite via Savia, l'outil de déclaration de reproduction de Copibec.
- Les enseignants vont se créer un compte sur Savia et faire leurs déclarations de reproduction pour chaque cours, à chaque session.

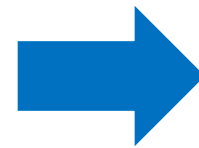
## Le rôle des bibliothèques :

- Accompagner cette gestion des déclarations de reproduction tout au long des années universitaires.
- Sensibiliser et informer sur ce qui doit être déclaré à Copibec (et ce qui ne doit pas l'être).

# Ce qu'il faut déclarer :

## Le matériel :

- numérique ou imprimé
- protégé par le droit d'auteur
- pour un cours en ligne ou en présentiel
- qui est couvert par la licence Copibec
- dans les limites de la licence (maximum 20% d'un livre, un article entier dans une revue, etc.) \*



Faire sa déclaration de reproduction  
à Copibec dans l'outil Savia

\* Pour un dépassement allant jusqu'à 25% d'une œuvre, votre demande pourra être analysée par le [service de soutien au droit d'auteur](#).

# Ce qu'il ne faut pas déclarer :

	Que faire si je veux réutiliser, diffuser, ou adapter le matériel ?
du matériel qui n'est pas couvert par la licence Copibec. <i>Ex : un film</i>	Je vérifie les protections du droit d'auteur du matériel et je l'utilise selon les conditions et les autorisations requises auprès de l'auteur ou de l'éditeur.
du matériel qui est sous une licence des Bibliothèques. <i>Ex : un article sur Cairn</i>	Je regarde les conditions d'utilisation sur le catalogue de la bibliothèque ou je demande à mon bibliothécaire disciplinaire.
du matériel en ligne qui est en accès libre gratuitement. <i>Ex : une brochure</i>	Je m'assure qu'il s'agit bien d'une version libre, et je l'utilise en citant la source.
du matériel qui est dans le domaine public.	Je m'assure que la version ou l'édition que je souhaite utiliser est bien dans le domaine public, et je l'utilise librement.
du matériel qui est sous licence <i>Creative Commons</i> .	J'analyse les conditions de la licence en question, je l'utilise en conséquence et je cite la source.
du matériel qui rentre dans l'exception de l'utilisation équitable.	Je m'assure de faire mon propre jugement de l'exception de l'utilisation équitable, et j'utilise la ressource en respectant les conditions.
un hyperlien dans mon cours sur StudiUM.	L'utilisation des hyperliens est légale, recommandée et ne nécessite aucune autorisation, tant que la source et le contenu sont légaux.
une image trouvée sur Internet.	Je vérifie les conditions d'utilisation du site où je l'ai trouvée pour savoir comment l'utiliser ou demander une autorisation.
du matériel en dehors de mon cours (publier un article, monter une vidéo disponible librement sur Internet, etc.).	Je vérifie les protections du droit d'auteur du matériel et je l'utilise selon les conditions et les autorisations requises auprès de l'auteur ou de l'éditeur.

# Besoin d'aide supplémentaire ?



Foire Aux Questions [sur le site](#)



Service de soutien du droit d'auteur : [droit-auteur@bib.umontreal.ca](mailto:droit-auteur@bib.umontreal.ca)

*les bibliothèques*

Université   
de Montréal